

# Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 AVRIL 2015 A 20H00**

**Président de séance :** Mme Maria de Fatima RUAUD.

**Étaient présents (19):** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, GROUGEARD Michel, GARBE Daniel, LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine, COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie, POIRRIER Michelle.

M. MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît est arrivé à 20h25 pour prendre part au vote de la question n°11 et suivantes de l'ordre du jour.

**Absents représentés (5) :** Mmes BOUQUET Michèle (représentée par procuration par GARBE Daniel), MAIGNE Solange (représentée par procuration par LABROUE Delphine), THEPAULT Pascale (représentée par procuration par RUAUD Maria de Fatima), MELOU Patricia (représentée par procuration par SYLVESTRE Michel), DUPARCQ Elisabeth (représentée par procuration par GROUGEARD Michel).

**Absents (3) :** MM. MAZEYRAC Pierrick, PARRA Angel, PUECH Roland.

**Secrétaire de Séance :** Mme BREMONT Nelly.

### *Approbation du PV du Conseil Municipal réuni le 19 Mars 2015*

Avant l'approbation du PV, M. COUSTOU rappelle qu'il a voté contre l'indemnité dispensée à M. LORBLANCHET car le principe n'en avait pas été fixé antérieurement à sa prestation.

## **FINANCES LOCALES**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**01. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - 2014**

*Vu*, l'avis favorable de la commission des finances,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. ROCH et après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		518 304 € 62		41 368 € 90
Opérations de l'exercice	342 348 € 49	349 147 € 92	119 578 € 67	245 743 € 83
Totaux	342 348 € 49	867 452 € 54	119 578 € 67	287 112 € 73
Résultat de clôture par section		<b>525 104 € 05</b>		<b>167 534 € 06</b>

<b>Capacité de financement d'investissement</b>	<b>167 534 € 06</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	-141 108 € 47
<b>Restes à réaliser en recettes</b>	0 € 00
<b>Capacité de financement</b>	<b>26 425 € 59</b>
<b>Rappel excédent de fonctionnement</b>	<b>525 104 € 05</b>
<b>Résultat de clôture avec RAR</b>	<b>551 529 € 64</b>

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

<b>RESTES A REALISER - DEPENSES</b>			
<b>9001</b>	<b>2315</b>	Aménagement urbain - Installations	141 108.47 €
		<b>Total</b>	<b>141 108.47 €</b>

3. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.**

**Vote :**

**20 Pour :** Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**02. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA -2014**

**Vu,** l'avis favorable de la commission des finances,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
**le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. ROCH et après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

<b>Libellé</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Résultats reportés</b>	10 866 € 96		36 090 € 85	
<b>Opérations de l'exercice</b>	149 435 € 06	156 441 € 78	27 632 € 39	30 052 € 10
<b>Totaux</b>	160 302 € 02	156 441 € 78	63 723 € 24	30 052 € 10
<b>Résultat de clôture par section</b>	<b>3 860 € 24</b>		<b>33 671 € 14</b>	

2. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.**

**Vote :**

**20 Pour :** Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**03. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT -2014**

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances,  
Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
**le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. ROCH et après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** le compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0 € 00		13 001 € 24	
Opérations de l'exercice	0 € 00	0 € 00	0 € 00	0 € 00
Totaux	0 € 00	0 € 00	13 001 € 24	0 € 00
Résultat de clôture par section	<b>0 € 00</b>		<b>13 001 € 24</b>	

2. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.**

**Vote :**

**20 Pour :** Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**04. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) -2014**

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances,  
Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
**le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. ROCH et après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		7118 € 47		783 € 38
Opérations de l'exercice	2 420 € 60	14 743 € 00	0 € 00	0 € 00
Totaux	2 420 € 60	21 861 € 47	0 € 00	783 € 38
Résultat de clôture par section		<b>19 440 € 87</b>		<b>783 € 38</b>

2. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.**

Vote :

**20 Pour :** Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (Maigne Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

1 Abstention : Mme POIRRIER Michelle.

**05. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE GRAMAT -2014**

Il est présenté au conseil municipal les caractéristiques du compte administratif de la commune 2014.

*Vu*, l'avis favorable de la commission des finances,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. ROCH et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget principal de la commune 2014 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		696 455 € 83	614 394 € 98	
Opérations de l'exercice	3 282 797 € 34	3 899 929 € 69	2 367 474 € 53	2 705 230 € 92
Totaux	3 282 797 € 34	4 596 385 € 52	2 981 869 € 51	2 705 230 € 92
Résultat de clôture par section		<b>1 313 588 € 18</b>	<b>276 638 € 59</b>	

<b>Besoin de financement d'Investissement</b>	<b>- 276 638 € 59</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses d'Investissement</b>	<b>- 898 125 € 81</b>
<b>Restes à réaliser en recettes d'Investissement</b>	<b>409 004 € 05</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 765 760 € 35</b>
<b>Rappel excédent de fonctionnement</b>	<b>1 313 588 € 18</b>
<b>Résultat de clôture avec RAR</b>	<b>547 827 € 83</b>

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser suivants

<b>RESTES A REALISER – DEPENSES</b>		
<b>Opérations</b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant</b>
204	Participation France Telecom	36 389 € 20
2161	Tableau Eglise Saint-Pierre	14 772 € 99
9011	Périscolaire	2 302 € 53
9145	MO, AMO et travaux - Aménagement urbain	756 804 € 32
9155	MO et travaux - Aménagement lumière	87 395 € 91
9173	Menuiserie salle des fêtes	460 € 86
<b>TOTAUX</b>		<b>898 125 € 81</b>

<b>RESTES A REALISER – RECETTES</b>		
<b>Opérations</b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant</b>
10222	FCTVA	50 392 € 73
1311	Subvention Etat - Tableau et DETR	183 165 € 00
1311	Subvention Région - Tableau et aménagement urbain	34 795 € 00
1311	Subvention CG - Tableau et aménagement urbain	102 152 € 40
1316	Subvention CAF - Crèche	38 498 € 92
<b>TOTAUX</b>		<b>409 004 € 05</b>

- **ARRETE** les résultats définitifs.

**M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.**

**Vote :**

**20 Pour :** Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**COMPTES DE GESTION 2014 DES BUDGETS ANNEXES  
ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**06. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - 2014**

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014,  
Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,**

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**22 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**07. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA -2014**

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,**

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**22 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**08. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT -2014**

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,**

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**22 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**09. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) -2014**

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,**

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**22 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**10. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,**

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**22 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention** : Mme POIRRIER Michelle.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014  
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**11. OBJET** : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement	3 899 929 € 69
Dépenses de fonctionnement	3 282 797 € 34
Résultat de l'exercice 2014	617 132 € 35
Résultat reporté 2013	696 455 € 83
<b>Résultat cumulé 2014</b>	<b>1 313 588 € 18</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement	2 705 230 € 92
Dépenses d'investissement	2 367 474 € 53
Résultat de l'exercice 2014	337 756 € 39
Résultat reporté 2013	- 614 394 € 98
<b>Résultat cumulé 2014</b>	<b>- 276 638 € 59</b>
<b>Restes à réaliser :</b>	
RAR en recettes d'investissement	409 004 € 05
RAR en dépenses d'investissement	898 125 € 81
<b>Solde des RAR</b>	<b>- 489 121 € 76</b>
<b>Couverture du Legs Vidaillac</b>	<b>73 673 € 00</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)</b>	<b>839 433 € 35</b>

**Affectation du résultat 2014 :**

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances,  
**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,**

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement (soit **1 313 588 € 18**) comme suit:

Couverture obligatoire du besoin de financement	839 433 € 35
Montant total à inscrire au compte 1068	839 433 € 35
Résultat de fonctionnement reporté	474 154 € 83

**Transcription au budget 2015 :**

Report du résultat d'investissement	Dépense au 001	276 638 € 59
Couverture du besoin de financement	Recette au 1068	839 433 € 35
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	Recette au 002	474 154 € 83

**Vote :**

**23 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015**

**12. OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT -2015**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2015 dressé par M. le Maire,

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** le budget primitif 2015 du budget annexe eau et assainissement lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		525 104 € 05		167 534 € 06
Reste à réaliser			141 108 € 47	
Affectation				
Prévision de l'exercice	807 100 € 00	281 995 € 95	897 547 € 53	871 121 € 94
<b>Totaux</b>	<b>807 100 € 00</b>	<b>807 100 € 00</b>	<b>1 038 656 € 00</b>	<b>1 038 656 € 00</b>

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2015.

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

**Vote :**

**23 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention :** Mme POIRRIER Michelle.

<b>13. OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA - 2015</b>
--

Il est noté au budget primitif une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma.

L'article L. 2221-5 du CGCT dispose par ailleurs que l'ensemble des règles de la comptabilité communale est applicable aux régies SPIC sous réserve des dispositions spécifiques prévues par décrets en Conseil d'Etat mentionnés aux articles L2221-10 (régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) et à l'article L2221-14 (régie dotée de la seule autonomie financière).

Les collectivités gérant un SPIC sont tenues, à la lecture combinée de ces dispositions, d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses plans de comptes dérivés.

Selon les articles R2221-38 et R2221-72 du CGCT, l'équilibre financier de la régie est assuré dans les conditions prévues par les articles L2224-1, L2224-2 et L2224-4 du CGCT. Le financement d'un SPIC est en principe assuré par les redevances des usagers (article L2224-1).

Toutefois, l'article L2224-2 prévoit plusieurs dérogations à ce strict principe de l'équilibre.

Par délibération motivée, le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du service public à caractère industriel et commercial dans son budget général :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Ces conditions sont remplies en ce qui concerne le fonctionnement du budget annexe du cinéma l'Atelier de Gramat : l'absence de soutien de la commune aurait un effet trop conséquent sur le prix du cinéma permettant l'accès à la culture cinématographique en milieu rural.

Au regard des résultats du compte administratif 2014, il est proposé le versement d'une subvention de 45 000 € 00 se décomposant comme suit :

- couverture du déficit 2013 / 2014 en fonctionnement : 3 860 € 24
- couverture des déficits antérieurs en investissement : 33 671 € 14
- atténuation d'une partie de la dette au vu du budget communal contraint : 7 468 € 62

Dès lors, afin de pallier au poids de l'investissement dans le numérique effectué en 2011 et autofinancé en partie et éviter une hausse des tarifs qui serait rédhibitoire à la fréquentation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix** :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention du budget principal de la commune au budget annexe du cinéma pour un montant de **45 000 € 00** qui sera proposé au budget primitif de la commune au compte 67441.

**14. OBJET : VOTE BUDGET ANNEXE CINEMA – 2015**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe du Cinéma de l'exercice 2015 dressé par M. le Maire,

*Vu*, l'avis favorable de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :**

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2015 du budget Cinéma lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	3 860 € 24		33 671 € 14	
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	209 685 € 76	213 546 € 00	55 510 € 86	89 182 € 00
<b>Totaux</b>	<b>213 546 € 00</b>	<b>213 546 € 00</b>	<b>89 182 € 00</b>	<b>89 182 € 00</b>

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2015.

Le budget annexe est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération et chapitres en section d'investissement.

**15. OBJET : VOTE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT -2015**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe Lotissement de l'exercice 2015 dressé par M. le Maire,

*Vu*, l'avis favorable de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré**

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2015 du budget annexe Lotissement lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			13 001 € 24	
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	13 003 € 24	13 003 € 24	1 € 00	13 002 € 24
<b>Totaux</b>	<b>13 003 € 24</b>	<b>13 003 € 24</b>	<b>13 002 € 24</b>	<b>13 002 € 24</b>

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2015.

Le budget annexe est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération et chapitres en section d'investissement.

**Vote :**

**23 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE

Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention** : Mme POIRRIER Michelle.

**16. OBJET : VOTE BUDGET ANNEXE SPANC-2015**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe SPANC de l'exercice 2015 dressé par M. le Maire,

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** le budget primitif 2015 du budget SPANC lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		19 440 € 87		783 € 38
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	8 909 € 00	3 350 € 13		4 408 € 62
<b>Totaux</b>	<b>8 909 € 00</b>	<b>22 791 € 00</b>		<b>5 192 € 00</b>

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2015.

Le budget annexe est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération et chapitres en section d'investissement.

**Vote :**

**23 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention** : Mme POIRRIER Michelle.

**17. OBJET : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE GRAMAT AU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. 2015**

Pour l'exercice 2015, la commune de Gramat décide de verser une subvention de **30 000 €** au C.C.A.S. pour son fonctionnement. Ce montant sera imputé au compte budgétaire 657362. 520 du budget principal de la commune.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :**

- **CONFIRME** cette subvention.

**18. OBJET : FISCALITE LOCALE - VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'ANNEE 2015**

Parmi le produit des quatre taxes perçu jusqu'alors par la commune de Gramat, celui correspondant à la cotisation foncière des entreprises sera désormais prélevé par la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (dès 2015) car CAUVALDOR est en fiscalité entreprise.

Le conseil communautaire de CAUVALDOR a validé l'objectif de neutralité fiscale avec un impact de 0 % pour l'administré hormis la revalorisation des bases fixée par la loi de finances (0.9 %).

Ainsi en 2014, les taux votés par la commune et la Communauté de Communes du Pays de Gramat étaient ceux indiqués ci-dessous. Dans les deux dernières colonnes sont indiqués les taux ménage votés par Cauvaldor pour 2015 et les taux proposés au vote à Gramat pour respecter la neutralité fiscale.

DESIGNATION DES TAXES	Taux 2014 Commune	Taux 2014 CCPG	Somme des taux 2014 (Gramatois) (a)	Taux 2015 Cauvaldor (b)	Taux proposés 2015 (c = a-b)
Taxe d'habitation	11.36	6.28	17.64	7.90	9.74
Taxe Foncière (Bâti)	15.85	7.81	23.66	0.00	23.66
Taxe Foncière (non Bâti)	116.41	58.59	175.00	6.80	168.20

Les bases d'imposition prévisionnelles 2015 sont parvenues à la commune.

*Vu*, l'avis favorable de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :**

- **ADOPTE** les taux communaux de l'année 2015 comme suit :

DESIGNATION DES TAXES	BASE D'IMPOSITION Prévisionnelle 2015	Taux de référence 2014	TAUX FIXE PROPOSE AU VOTE 2015	PRODUIT CORRESPONDANT en €
Taxe d'habitation	5 527 000	11.36	9.74	538 330 € 00
Taxe Foncière (Bâti)	5 111 000	15.85	23.66	1 209 262 € 00
Taxe Foncière (non Bâti)	39 500	116.41	168.20	66 439 € 00
<b>Total</b>				<b>1 814 031 € 00</b>

**19. OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

Après avis de la commission des finances,

Il est proposé au Conseil, et après en avoir délibéré, de

- **VOTER** les subventions aux associations présentées dans l'annexe jointe à la présente note de synthèse.

L'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire* ».

A cet effet, il aura lieu de délibérer par un vote distinct pour les associations suivantes :

- JSG Tennis où Mme POIRRIER est présidente de l'association,
- « Les Caminols gramatois » où Mme ELIAS est secrétaire,
- « La Société d'encouragement à l'élevage du cheval » où M. MIAGKOFF-LAFEUILLE est secrétaire de l'association,
- Le ciné-club où M. MIAGKOFF-LAFEUILLE est président, Mme ELIAS secrétaire et Mme GARRIGUES trésorière de l'association.

Les personnes intéressées n'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération

**OBJET : VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

M. SYLVESTRE expose que cette année, le calcul des subventions aux associations sportives a été basé sur un mode de calcul fondé sur le nombre d'enfants adhérents.

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

**Vu**, l'avis favorable de la Commission des finances en date du 09 avril 2015,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** les subventions aux associations sportives qui sont présentées ci-dessous :

<i>Libellé de l'association</i>	<i>Montant de la subvention</i>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
Football Club Causse Limargue	1 900 €
Association sportive – Collège la Garenne	270 €
Gymnast Club	3 000 €
Gymnastique volontaire	1 300 €
JSG Hand Ball	2 800 €
Judo Club	650 €
JSG natation	1 600 €
JSG Rugby	3 800 €
Les archers du Causse	700 €
Association sportive Ste Hélène	170 €
Gramat Endurance	150 €

**OBJET : VOTE SUBVENTION ASSOCIATION JSG TENNIS**

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances du 09 avril 2015,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** une subvention de 1600 € 00 à l'association JSG TENNIS au titre de l'exercice 2015.

Mme Michelle POIRRIER, intéressée par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'a pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Elle a quitté la salle.

**OBJET : VOTE SUBVENTION ASSOCIATION LES CAMINOLS GRAMATOIS**

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances du 09 avril 2015,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** une subvention de 150 € 00 à l'association Les Caninols gramatois au titre de l'exercice 2015.

Mme Marie-José ELIAS, intéressée par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'a pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Elle a quitté la salle.

**OBJET : VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Les demandes de subvention ont été déposées par les associations culturelles et les demandes financières ont été adressées aux conseillers municipaux avec la proposition de M. le Maire.

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

**Vu**, l'avis favorable de la Commission des finances en date du 09 avril 2015,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** les subventions aux associations culturelles suivantes :

<i>Libellé de l'association</i>	<i>Montant de la subvention</i>
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	
Association des parents d'élèves des écoles publiques FCPE	850 € 00
Association indépendante de l'école maternelle Clément Brouqui	650 € 00
Association des parents d'élèves de Sainte-Hélène	800 € 00
Association Culture et Loisirs du Collège Sainte Hélène	200 € 00
Les Amis des Orgues	5 000 € 00
Cercle Musical Gramatois	200 € 00
ACL du CEA de Gramat	400 € 00
L'étoile du Causse	200 € 00
Association Ayawa	100 € 00
Comité des fêtes	4 000 € 00

**OBJET : VOTE SUBVENTION ASSOCIATION SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU CHEVAL**

M. SYLVESTRE explique que le montant de 2 000 € supplémentaires constitue une subvention exceptionnelle nécessaire à la réfection du toit des tribunes, bâtiment communal.

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances du 09 avril 2015,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** une subvention de 3 600 € 00 à l'association Société d'encouragement à l'élevage du cheval au titre de l'exercice 2015.

M. MIAGKOFF-LAFEUILLE, intéressé par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'a pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Il a quitté la salle.

**OBJET : VOTE SUBVENTION ASSOCIATION CINECLUB DE GRAMAT**

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances du 09 avril 2015,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** une subvention de 300 € 00 à l'association CINECLUB DE GRAMAT au titre de l'exercice 2015.

M. MIAGKOFF-LAFEUILLE, Mme ELIAS et Mme GARRIGUES, intéressés par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Ils ont quitté la salle.

**OBJET : VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES ET DIVERSES**

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

**Vu**, l'avis favorable de la Commission des finances en date du 09 avril 2015,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** les subventions aux associations sociales présentées ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL et DIVERSES</b>	
Amicale des donneurs de sang	200 € 00
Téléthon	700 € 00
Saint-Hubert – société de chasse	200 € 00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	700 € 00
1771 <sup>e</sup> section des médaillés militaires	100 € 00
Association des anciens résistants	100 € 00
De l'art, du fil et des filles	180 € 00
Les petits chiffons de l'Alzou	150 € 00
Amicale du Four du lac	300 € 00

**20. OBJET : FETE DE GRAMAT 2015 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES FETES**

Depuis plusieurs années, la fête de Gramat est organisée par une association de Gramat. Les précédentes années, elle a été organisée par la JSG Rugby de Gramat, puis par l'association Gramat Animation culturelle pour les années 2011 à 2014.

En 2015, le Comité des fêtes a pour objet l'organisation de différentes manifestations festives gramatoises dont la fête de Gramat.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à cette association pour organiser la fête de Gramat.

Cette subvention a pour objet de permettre à l'association de faire face aux différents frais : orchestres, préparatifs, droits...

Après en avoir délibéré et avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** une subvention exceptionnelle à l'association du Comité des fêtes d'un montant de 11 000 €.

**21. OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE- EXERCICE 2015**

M. SYLVESTRE présente une analyse budgétaire.

Cette année, il est proposé un budget marqué encore par les travaux d'aménagement urbain au niveau des investissements.

Le budget a été établi sur une fiscalité constante, c'est-à-dire que les taux communaux n'augmenteront pas en dépit de la faiblesse des dotations de l'Etat.

M. SYLVESTRE présente les prévisions par chapitre budgétaire.

**Section de Fonctionnement**

**DEPENSES :**

Au niveau du chapitre **011 « charges à caractère général »**, le Maire précise que l'objectif de maîtrise de l'énergie sera recherché : électricité, fioul malgré l'envolée des coûts de l'énergie. Des baisses dans les

dépenses d'électricité (utilisation de leds pour l'éclairage public) seront des objectifs à moyen terme c'est-à-dire dès le budget 2016.

Au niveau du chapitre 012 « *charges de personnel* », les coûts ont été calculés au plus juste en tenant compte des évolutions de carrière (changement de grade de certains agents).

Au chapitre 014 « *atténuation de produits* », il fait remarquer que la contribution versée au titre du FPIC ne sera plus versée du fait de l'intégration dans CAUVALDOR.

Monsieur SYLVESTRE explique que le montant des dépenses imprévues a été volontairement augmenté au vu de l'exercice 2014 et de la quasi « faiblesse » de leur montant.

Le chapitre 065 « *charges de gestion courante* » est diminué par rapport à 2014 pour différentes raisons, notamment en raison de la diminution du nombre d'adjoints.

Le chapitre 067 est en majeure partie composé de la subvention versée au Cinéma l'Atelier.

### **RECETTES :**

M. SYLVESTRE précise que les prévisions ont été faites sur des certitudes pour la majeure partie des postes (notamment les dotations).

M. SYLVESTRE ajoute que les recettes 2014 de fonctionnement ajoutées au résultat reporté permettent de réaliser un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 023) à hauteur de 852 378 € 00 après avoir préalablement inscrit 81 700 € en dépenses imprévues au compte 022.

La section de fonctionnement s'élève à la somme de 4 327 089 € 00.

M. SYLVESTRE demande si la section de fonctionnement appelle d'autres remarques ou interrogations.

### **Section d'Investissement :**

Le détail des investissements est présenté aux conseillers municipaux et les projets sont présentés :

- Aménagement du centre-ville de Gramat : poursuite de l'opération de l'année en cours. Une enveloppe de près de 1 632 000 € est budgétisée pour ce projet.
- Subventions d'équipements versées : 19 840 € réseaux électriques,
- Conservation du tableau de l'Assomption de la Vierge,
- Achat de véhicules pour les Ateliers.

M. COUSTOU précise qu'il restera fidèle à sa ligne de conduite et votera contre le budget proposé puisqu'il comprend la suite des travaux du centre-ville.

Mme POIRRIER demande ce qu'il en est des travaux du gymnase. M. SYLVESTRE précise que les bâtiments sportifs vont être du ressort de CAUVALDOR mais que pour cela ils doivent être en état, ce qui sera fait pour celui de Gramat par l'intermédiaire d'un fonds de concours. Mme POIRRIER souligne que pour ce qui concerne Souillac et Saint-Céré il s'agit déjà d'une compétence communautaire et cela permet d'obtenir des subventions plus importantes ; elle regrette que cela ne soit pas le cas de Gramat.

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2015 de la commune lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		474 154 € 83	276 638 € 59	
Reste à réaliser			898 125 € 81	409 004 € 05
Affectation				
Prévision de l'exercice	4 327 089 € 00	3 852 934 € 17	3 103 019 € 60	3 868 79 € 95
<b>Totaux</b>	<b>4 327 089 € 00</b>	<b>4 327 089 € 00</b>	<b>4 277 784 € 00</b>	<b>4 277 84 € 00</b>

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2015 (disponible au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture).

Le budget primitif 2015 s'équilibre en Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à **4 327 089 € 00** et en Section d'Investissement à **4 277 784 € 00**. Le budget primitif 2015 de la Commune est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

**Vote :**

**22 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BREMONT Nelly, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**2 Contre :** M et Mme COUSTOU Jean-Claude, POIRRIER Michelle.

**22. OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « Petite enfance » a été transférée à la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Lors de son dernier conseil communautaire, Cauvaldor a décidé d'étendre l'intérêt communautaire aux structures de l'ex-Communauté de communes du Pays de Gramat.

Ainsi Cauvaldor a inclus la crèche parentale sous la forme associative « la Maison des Petits » ainsi que le relais d'Assistantes Maternelles dans la définition de son intérêt communautaire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence « Petite enfance (0-3 ans) » à Cauvaldor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable sur le principe du transfert de la compétence « Petite enfance (0-3 ans) » à la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne.

**Vote :**

**23 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (MELOU Patricia), RUAUD Maria de Fatima (THEPAULT Pascale), ROCH Christian, GROUGEARD Michel (DUPARCQ Elisabeth), GARBE Daniel (BOUQUET Michèle), LARRAUFFIE Gilles, LABROUE Delphine (MAIGNE Solange), COUSTOU Jean-Claude, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BREMONT Nelly, GARRIGUES

Françoise, ALIBERT Sylvie, ROUQUIE Vincent, HARDOUIN Michel, SIMON Claude, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, DE LA CRUZ Sylvie.

**1 Abstention** : Mme POIRRIER Michelle.

**23. OBJET : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT DE BIALGUES VANESSA**

M. GROUGEARD présente le projet de raccordement électrique cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des voix*

- **APPROUVE** le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- **DECIDE** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2015,
- **S'ENGAGE** à participer à ces travaux à hauteur de 900 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

**24. OBJET : CONVENTION CONCERNANT LE RESEAU CYBERBASE MIDI-PYRENEES ENTRE LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES ET LA COMMUNE DE GRAMAT**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une convention relative à l'utilisation de la plateforme et de l'outil de gestion dans le cadre de l'animation du réseau cyberbase Midi-Pyrénées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*

- **APPROUVE** les termes de la convention concernant le réseau cyberbase Midi-Pyrénées,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention.

**25. OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CINEMA L'ATELIER AU CINECLUB DE GRAMAT**

Dans le cadre des activités du ciné-club de Gramat une convention relative à la mise à disposition de la salle du cinéma L'Atelier à cette association est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*

- **APPROUVE** les termes de la convention concernant cette mise à disposition de locaux,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention.

M. MIAGKOFF-LAFEUILLE, Mme ELIAS et Mme GARRIGUES, intéressés par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Ils ont quitté la salle.

**26. OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS DU CINECLUB DE GRAMAT A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Le ciné-club de Gramat a souhaité mettre à disposition gracieusement ses périodiques et documents à la médiathèque municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*

- **APPROUVE** les termes de la convention concernant cette mise à disposition de documents,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention.

M. MIAGKOFF-LAFEUILLE, Mme ELIAS et Mme GARRIGUES, intéressés par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Ils ont quitté la salle.

## QUESTIONS DIVERSES

### Avenue Pompidou

Mme DE LA CRUZ demande qu'elle a été la réponse exacte du Conseil général concernant ces travaux. M. SYLVESTRE informe que ce dernier a stipulé qu'ils n'étaient pas budgétés en 2015 mais qu'ensuite on ne savait pas. Selon M. le Maire une solution résiderait dans le fait d'exercer une certaine pression sur les conseillers départementaux du canton.

### Enlèvement des végétaux encombrants

Mme DE LA CRUZ demande ce qu'il en est de l'enlèvement des végétaux encombrants par le personnel communal. M. SYLVESTRE précise qu'il ne doit pas rentrer dans la propriété des particuliers pour des raisons d'assurance mais qu'il peut continuer à les ramasser en limite de propriété à condition que les végétaux soient attachés.

### Coût de l'eau

Mme POIRRIER se fait le porte-parole d'une Gramatoise qui aurait souhaité « privatiser » le service de l'eau pour en diminuer le coût. M. SYLVESTRE indique qu'il s'agit d'un service « privatisé » puisque la SAUR est notre délégataire par une DSP qui court jusqu'en 2020. Une régie municipale sous-entendrait des coûts de personnel supplémentaires (notamment techniques et administratifs) ainsi que l'investissement et l'amortissement de matériels dont la commune ne dispose pas actuellement. Il est loin d'être certain que le coût de l'eau serait moindre en régie.

### Pénurie médicale

Mme POIRRIER poursuit en évoquant les difficultés à trouver un médecin. M. SYLVESTRE évoque son cas personnel et précise que la généralisation du tiers payant va accentuer la pénurie des médecins puisqu'elle va augmenter le temps administratif au détriment du temps consacré au médical. Il est à souligner que ces difficultés sont généralisées en milieu rural.

### Places de parking au Foirail

Mme POIRRIER indique que les nouvelles places de parking tracées sont de taille trop réduite, à la fois en profondeur et en largeur. M. SYLVESTRE en convient et rappelle que cette « optimisation » du tracé a été décidée par la municipalité précédente.

### Radar pédagogique

Mme POIRRIER interroge sur la présence d'un radar pédagogique route de Reilhac. M. SYLVESTRE indique qu'il a été placé par volonté municipale mais qu'il ne disposait pas d'un système d'enregistrement. Par contre il a été couplé à un vrai radar accompagné de la présence des gendarmes... Mme POIRRIER ajoute que sur la route de Longayrie une limitation de vitesse tout au long de l'année est plus que nécessaire puisque le parc animalier est ouvert toute l'année. M. GROUGEARD précise que le Conseil général a fait des enregistrements et note très peu d'excès de vitesse.

*La séance du Conseil Municipal est levée à 22h05.*

Pour extrait conforme.

**Fait à Gramat, le 14 avril 2015**

La Secrétaire de séance

**Le Maire**

Nelly BREMONT

Michel SYLVESTRE

*Affiché le 14 avril 2015*